

Agir et protéger

Eclairage public

Comment signaler un éclairage public défectueux ?

Qualité de l'eau et de l'air

Retrouvez les informations sur la qualité de l'eau et de l'air à Gradignan.

Se protéger des moustiques tigre et agir

Alors que sa prolifération se vérifie dès les premières chaleurs, le moustique tigre peut néanmoins être combattu avec des gestes simples.



Vigilance feu de forêt

Gradignan est une commune forestière avec une superficie totale de 1.577 hectares (soit 15,77 km²) comprenant 460 hectares de parcs et forêts. Elle...

MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues

CS 50105

33173 Gradignan cedex

Téléphone :

+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

» le lundi de 13h à 19h

» du mardi au vendredi de 8h à 16h

» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)
